
JEAN-CLAUDE SANDRIER

DÉPUTÉ DU CHER

Vierzon, le 30 Mars 2010

**Madame le Préfet
Préfecture du Cher
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES**

Madame le Préfet,

Le conflit entre les salariés et la Direction de l'Ets Base ITM LAI de Levet (18) prend une tournure inquiétante. Des salariés sont privés de travail par licenciements abusifs, d'autres sont menacés.

Visiblement la Direction est entrée dans une logique de règlement de compte à l'égard de syndicalistes dont le « crime » est d'avoir bloqué -avec plus de 40 salariés- l'accès de l'entreprise, totalement pendant une journée seulement, les autres jours seul un barrage humain assurait un barrage filtrant.

Pas de violence, pas de séquestration. En réponse l'Etat a décidé pour la première fois depuis très longtemps dans notre département d'envoyer la force publique.

Non seulement cette façon de traiter les problèmes est d'une autre époque mais surtout elle fait l'impasse complète sur le fond des questions sociales et humaines posées et à l'origine de ce conflit.

Oui il y a eu blocage total une journée (et une seule) pourquoi ? Parce qu'une Direction comme toute réponse à une demande de négociations et une action de grève avec manifestation sur le parking de l'entreprise a répondu : « Vous pouvez rester sur le parking pendant trois mois on en a rien à foutre ».

Je rappelle que la prime d'intéressement proposée à Levet était de 0,21 % comparés aux 5,75 % précédemment obtenus et alors même que la plupart des bases ont obtenu plus de 0,21 %. Il y avait donc, pour une société qui a un chiffre d'affaire de 34 Milliards d'euros (en augmentation de 1,5 % en France en 2009 avec un bénéfice de 30 Millions d'euros) de quoi satisfaire en tout ou partie cette revendication. Surtout quand la Direction se plaint que la grève lui coûte 750 000 € par jour (elle a duré 10

JEAN-CLAUDE SANDRIER

DÉPUTÉ DU CHER

jours) et que la demande des salariés de Levet aurait coûté 226 000 € pour l'année.

Madame le Préfet, il est peut être des modes d'actions qui ne sont pas conformes à la loi actuelle -il serait d'ailleurs urgent d'en chercher les causes- mais il est des comportements patronaux qui deviennent humainement inadmissibles.

.../...

Je vous invite Madame le Préfet concernant cette entreprise à demander l'avis de la médecine du travail sur les conditions de travail des personnels, je vous invite à demander quelle est la pratique en matière d'heures supplémentaires, de changements d'horaires, de cadences dont on me dit qu'elles ont augmenté d'un tiers et qu'elles sont même plus élevées que sur les plateformes concurrentes.

Je vous invite, ne serait-ce que par rapport au « déficit » de la Sécurité Sociale à demander, si effectivement près de la moitié du personnel porte une ceinture médicale ?

En plus de l'inhumanité qui règne dans ce type d'entreprise est-il normal qu'après 20 ans d'ancienneté un salarié gagne 1100 € net par mois ?

Vous comprendrez aisément que ce n'est pas avec la police que l'on règle ce type de problème.

Enfin comment un directeur d'entreprise, visiblement dépassé par les événements, peut-il licencier sur le champ des délégués du personnel et des responsables syndicaux au seul prétexte, en fait, qu'ils se sont levés contre les conséquences d'une exploitation évidente.

Madame le Préfet, j'attends de votre part une intervention pour mettre un terme à ce règlement de compte inadmissible qui porte atteinte aux hommes et à leurs familles. Exigez un peu d'humanité d'une Direction qui visiblement ne maîtrise pas la question des rapports humains.

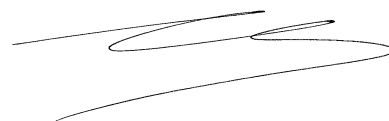
Je vous précise que je saisis, sur la question des licenciements pour fait de grève et de blocage la ligue des Droits de l'Homme.

JEAN-CLAUDE SANDRIER

DÉPUTÉ DU CHER

Je ne mettrai jamais sur un même plan la violence faite aux salariés - certains en meurent nous l'avons vu- et les moyens, eux le plus souvent non violents, qu'ils se donnent pour se défendre dans un monde qui se transforme de plus en plus en jungle.

Je vous prie de croire, Madame le Préfet, à l'expression de toute ma considération.



Jean-Claude SANDRIER

7, avenue de la République 18100 Vierzon
Tél : 02 48 52 28 43 – fax 02 48 52 28 54
Email jc.sandrier@wanadoo.fr